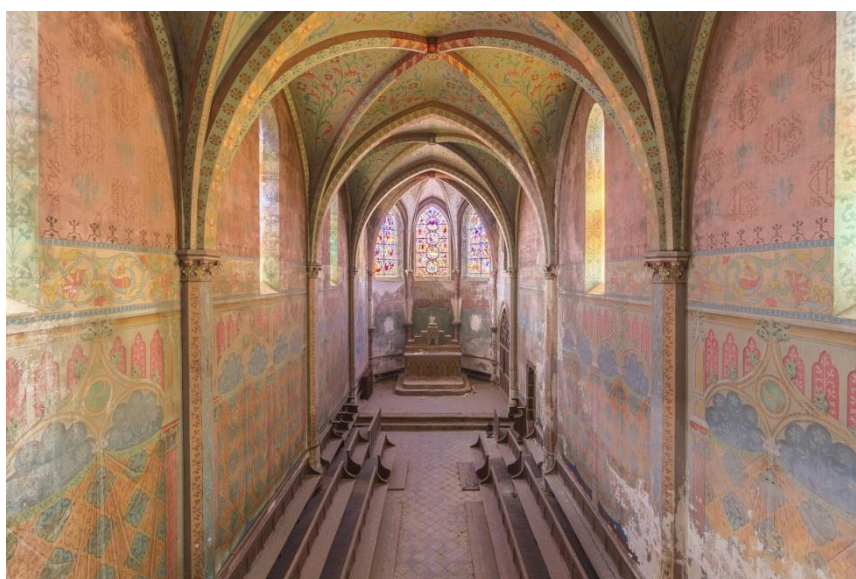


LE LOURDOUEISIEN

Bulletin municipal n°4 - Juin 2022



Le mot du maire

Lourdoueisiennes, Lourdoueisiens,

L'année 2022 a commencé avec de nouvelles élections afin de compléter le Conseil Municipal. Mr Michel Touzet et Mr Eric Blondet ont été élus.

Une nouvelle municipalité a été constituée : j'ai été élue Maire, Mr Gérard Lagoutte, 1^{er} adjoint, Mr Cédric Berducat, 2^{ème} adjoint et Mme Corinne Bernard, 3^{ème} adjointe. Nous travaillons collectivement pour le bien-être commun avec la volonté de répondre au mieux aux besoins.

Le budget 2022 a été voté ; la situation financière de la commune est saine. La gestion demeurera prudente au vu de l'inflation et de la hausse du coût de l'énergie. Toutefois, la réfection du pont de la Bouérigère, pour laquelle nous avons obtenu deux subventions (le FAR (21%), du Conseil Départemental et DSIL (50%) de l'Etat), est programmée à la rentrée de septembre.

Le site internet de la commune est en cours de création et devrait être opérationnel dans quelques semaines. L'Agence Postale l'est également. Elle sera ouverte à la fin de l'été à l'emplacement de l'actuelle Poste qui a été fermée, faute de personnel, ce que nous déplorons et contestons. Un poste d'agent sera créé (mi-temps) et un recrutement s'effectuera prochainement.

Enfin, le gîte est disponible à la location dès le premier week-end de juillet. Pour tout renseignement, vous devez vous adresser à la Communauté de Communes de la Marche Berrichonne qui en assure la gestion.

Malgré une pandémie de Covid 19 encore bien présente, un retour vers une « vie normale » semble se profiler avec une levée des restrictions sanitaires et une reprise des activités des associations. Cependant, la prudence dans les comportements s'impose toujours, le respect des règles sanitaires et des gestes barrières reste de mise.

Je remercie les élus ainsi que les employés pour leur implication dans la gestion communale.

Continuez à prendre soin de vous. Bel été de convivialité et de partage à vous tous.

Le Maire, Christine Sauvard

Le budget 2022

Le conseil municipal, réuni lors de la séance du 1er avril 2022 a approuvé à l'unanimité le budget primitif 2022.

Budget Principal

Section de fonctionnement

Synthèse des dépenses	
Charges à caractère général	475 546.12 €
Charges de personnel	212 950.00 €
Autres charges de gestion courante	103 825.00 €
Impôts et taxes	6 588.00 €
Dotations aux amortissements des immobilisations (borne électrique)	400.00 €
Total des dépenses courantes	799 309.12 €
Virement à la section d'investissement	42 048.44 €

Section d'investissement

Synthèse des dépenses	
Restes à réaliser	95 331.07 €
Immobilisations corporelles	164 600.00 €
Dépôts et cautionnements reçus	400.00 €
Solde d'exécution reporté	92 415.83 €
Total des dépenses d'investissement	352 746.90 €

Synthèse des recettes

Produits des services, du domaine et ventes diverses	4 100.00 €
Impôts et taxes	207 649.00 €
Dotations	163 830.00 €
Autres produits de gestion courante	21 850.00 €
Total des recettes courantes	397 429.00 €
Résultat de fonctionnement reporté (résultat + résultat budget boulangerie – virement à la section d'investissement)	401 880.12 €
Total des recettes de fonctionnement	799 309.12 €

Synthèse des recettes

Subventions	49 274.96 €
Biens immobiliers, matériel et étude (borne électrique)	400.00 €
F.C.T.V.A 59 900.00 € Apport de la section de fonctionnement 42 048.44 €	101 948.44 €
Total des recettes	151 623.40 €
Restes à réaliser	201 123.50 €
Total des recettes d'investissement	352 746.90 €

Budget Assainissement

Section d'exploitation

Synthèse des dépenses	
Total des dépenses courantes	62 905.40 €
Total des dépenses d'exploitation	62 905.40 €

Section d'investissement

Synthèse des dépenses	
Total des dépenses	100 940.48 €
Total des dépenses d'investissement	100 940.48 €

Synthèse des recettes

Total des recettes courantes	53 936.00 €
Résultat d'exploitation reporté	8 969.40 €
Total des recettes de fonctionnement	62 905.40 €

Synthèse des recettes

Total des recettes	14 327.00 €
Solde d'exécution positif reporté	86 613.48 €
Total des dépenses d'investissement	100 940.48 €



L'état civil

BIENVENUE

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux arrivants sur la commune.

DECES

Nous déplorons les décès de : André Delost, le 6 janvier ; Claude Denis, le 23 janvier ; Angélique Aucouturier le 29 janvier ; Gaston Lacharpagne, le 22 mai ; Marie Mercier, le 27 mai.

Informations

↪ M Kévin DUMONTIER a été recruté pour pallier l'absence de notre agent technique en congé maladie.

↪ TARIFS LOCATIONS SALLES :

Location de la salle des fêtes avec cuisine et vaisselle du vendredi 14h00 au lundi 10h00

Résidents de la Commune : 200 €
Non-résidents : 300 €
Associations de la commune : gratuit
Caution : 400 €

Location de la salle des fêtes avec cuisine et vaisselle une journée du lundi au vendredi

Résidents de la Commune : 100 €
Non-résidents : 150 €
Associations de la commune : gratuit
Syndicats et organismes pour réunion : gratuit
Caution : 400 €

Location de la salle des fêtes seule sans cuisine, sans vaisselle à la journée :

Résidents de la Commune : 80 €
Non-résidents : 120 €
Associations de la commune : gratuit
Syndicats et organismes pour réunion : gratuit
Caution : 300 €

Location de la salle des associations, uniquement aux résidents de la commune, pour un jour 50 €. La caution est fixée à 100 €. Elle sera prêtée aux associations. (49 personnes maximum)

↳ COLLECTE DES DECHETS :



Collecte d'été : du lundi 11 juillet au vendredi 26 août, la collecte des ordures ménagères (hors emballage) s'effectuera toutes les semaines. Le jour habituel de ramassage reste inchangé. La déchetterie mobile sera présente à l'ancien collège le mardi 20 septembre 2022 de 9h30 à 16h (sur présentation de la carte d'accès déchetterie).

↳ INFORMATIONS SUR L'ELAGAGE :

ENEDIS vous informe

«ELAGAGE = SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE »

Chaque propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété. Les distances entre la végétation en domaine privé et la ligne électrique doivent être conformes à la norme NF-C.11-201 (cf. schéma ci contre).

Les arbres, arbustes ou branches plantés sur un terrain dont vous êtes propriétaire ne doivent pas dépasser votre domaine et ne doivent pas non plus se trouver sous les lignes électriques. Une distance de 5 m doit être respectée entre votre végétation et le réseau. Pensez aussi à anticiper la pousse de cette végétation.

L'élagage doit être réalisé par le propriétaire ou l'occupant à ses frais ou par une entreprise agréée de son choix, après envoi d'une DT DICT* sur www.reseaux-et-canalisation.inedis.fr.

La chute de vos arbres ou branchages sur le réseau électrique peut engendrer des blessures graves voire mortelles ou des dégâts au réseau ; la réparation des dommages vous sera alors demandée.

« Pour la sécurité de tous,
Pour éviter des coupures d'électricité lors d'évènements climatiques
Pour vous et pour les autres utilisateurs du réseau »

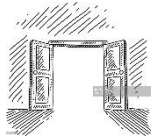
ENEDIS * DT DICT : déclaration de projet de travaux, déclaration d'intention de commencement de travaux

Nous vous rappelons effectivement que l'article D 161-24 du Code Rural prévoit que les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des voies communales et chemins ruraux doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Les propriétaires de plantations qui dépassent de leur propriété en sont civilement responsables. En cas de dommage, leur responsabilité civile pourra être engagée.

Une deuxième tranche d'élagage et entretien des arbres en bordure de voirie des haies est programmée pour l'automne. Les riverains seront informés de la procédure qui sera mise en place. Il en est de même pour des fossés.

↳ VOIRIE :

Hormis l'entretien courant, des réparations sur certaines voies communales sont prévues. Il est également nécessaire de refaire le trottoir devant le Gîte et la Chapelle.



Les portes-ouvertes du Gîte et de la Chapelle

Des portes ouvertes du Gîte d'étape et de la Chapelle (ancien collège) ont été organisées conjointement par Mr Pascal Courtaud, Président de la Communauté de Communes de la Marche Berrichonne, et la mairie. Elles ont eu lieu le 23 avril dernier. De nombreuses personnes sont venues découvrir le Collège réhabilité. Ce fut également l'occasion de visiter la Salle des Fêtes attenante au gîte, et de découvrir l'exposition sur la vie du Collège.



La cérémonie du 8 mai 2022

La cérémonie du 8 mai s'est déroulée afin de rendre hommage à nos anciens combattants. Un vin d'honneur a ensuite été offert.



Des visites officielles

Mme Sabrina Ladoire, sous-préfète de La Châtre Issoudun est venue rencontrer Mme le Maire et le Conseil Municipal le 14 mars. Un point sur les dossiers locaux financés par l'Etat a fait suite à une visite de la commune.





Mme Nadine Bellurot, Sénatrice et Conseillère Départementale, est venue visiter la commune le 14 avril dernier.

Le concours des Maisons Fleuries



La cérémonie des vœux du maire n'ayant pas pu se tenir en début d'année, une remise des lots pour le concours des maisons fleuries a eu lieu le samedi 23 avril 2022, en présence de Mme Virginie Fontaine, Conseillère Départementale. Les cinq participantes au concours des maisons fleuries 2021 ont reçu une coupe de fleurs.

Résultats : Annie Cogné, première catégorie (maison avec jardin), 1er prix ; Magali Augras, première catégorie, 2ème prix ; Nicole Bernard, deuxième catégorie (balcon), 2e prix ; Yvonne Lagoutte, quatrième catégorie (ferme), 1^{er} prix ; Francine Touchard, quatrième catégorie, 1er prix ; Patricia Châteauneuf, quatrième catégorie, 2e prix.

Nous renouvelons toutes nos félicitations aux lauréates.

Le 1er trimestre 2022 :

Il a été riche en événements organisés par l'association familles rurales :

En janvier une conférence : "comment une si petite bête nous a mis dans un tel état ?"

Le 13 mars, à la salle des fêtes 76 personnes ont été conquises par l'humour de la troupe de théâtre les Valdingos.

Le week-end du 19 au 20 mars dans le cadre du hors saison musical, Sara Chenal au violon et Olivier Pelmoine à la guitare, nous ont régales, petits et grands, de différents concerts : le samedi à la chapelle pour les jeunes de la commune et les résidents d'Algira, un goûter concert à l'ehpad d'Aigurande et le soir un concert privé chez un habitant de Lourdoueix. Le dimanche 135 personnes ont pu bénéficier d'un concert dans l'église. Nous renouvelerons en 2023.

Le 2 avril, l'atelier reliure a réuni 10 personnes (d'Orsennes, Montchevier, Saint-Denis-de-Jouhet et Lourdoueix-Saint-Michel) qui sont reparties enchantées par leur travail accompli.

Sans oublier les clubs pour tous du mercredi.

Lundi 18 avril, un petit déjeuner au village et une dizaine d'enfants ont couru dans le jardin Saint-Michel à la recherche des œufs de Pâques.

Les plannings du 2^{ème} et 3^{ème} trimestres :

Le 28 mai, l'exposition arts créatifs à la Chapelle : 12 exposants créateurs d'art de la région étaient inscrits.

La brocante a été annulée, mais une balade gourmande de 10 km est prévue le 25 juin.

Le 14 juillet, repas traditionnel : entrecôtes, frites, bal sans oublier le feu d'artifices offert par la municipalité.

Des bénévoles de l'association étaient présents pour aider à l'exposition de la journée portes ouvertes du Gîte et de la Chapelle.

Le maintien à domicile :

Une permanence se tient depuis le lundi 9 mai, tous les 2^{èmes} lundis du mois de 16h00 à 17h00, à la Salle des Associations en présence de Madame Lemaitre et d'un membre de l'équipe de familles rurales LSM. Les aidants, leurs familles et les aides à domicile peuvent poser des questions, faire des demandes, prendre des renseignements ...

L'annonce d'une nouvelle association



Des habitants de Lourdoueix souhaitent créer une association autour de la Chapelle du Collège pour organiser des animations. Afin de mettre en place cette association et de réfléchir ensemble, une réunion aura lieu **le samedi 23 juillet à 18 h** à la Salle des Associations. Toutes les personnes désirant s'informer ou participer seront les bienvenues.

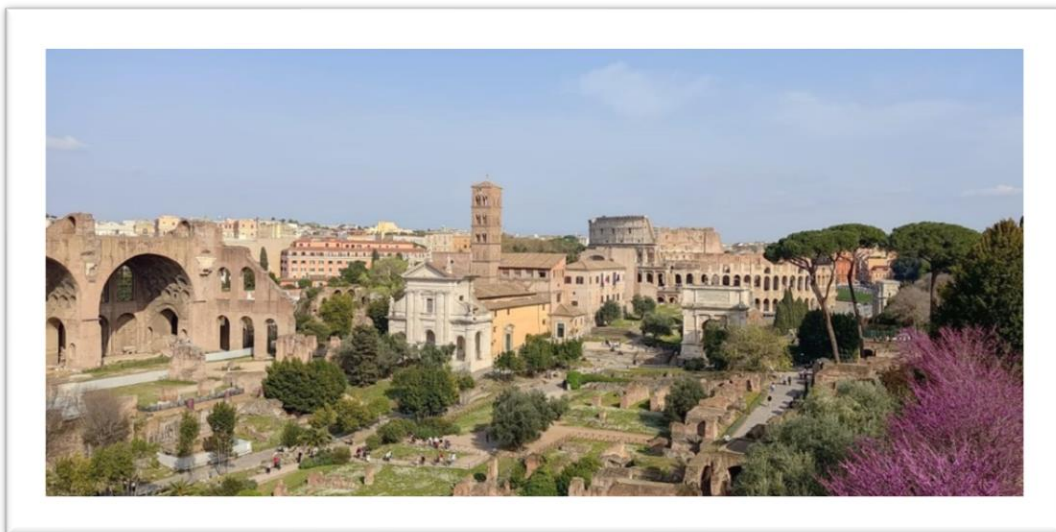


Séjour en Italie de deux Lourdoueisiennes

Deux collégiennes, Maëlia et Cléa ont bénéficié d'une aide financière sollicitée par le collège Frédéric Chopin pour participer à un séjour en Italie.

« Nous sommes parties six jours en Italie, à Rome, dans le cadre de l'enseignement du latin. Nous avons visité le Colisée, le forum romain, le Capitole, le Panthéon, la Fontaine de Trévi, la Villa Hadriana et la villa d'Este à Tivoli, la Basilique Saint-Pierre et la chapelle Sixtine au Vatican.

Nous remercions la municipalité de Lourdoueix-Saint-Michel d'avoir participé financièrement à notre voyage scolaire. »



Un bulletin... une histoire... : La Chapelle



Le Collège fut fondé par l'abbé Giraudon en 1845, mais c'est son successeur l'abbé Tardivax qui fut le bâtisseur.

Il reçut un don de 20 000 francs pour faire bâtir une chapelle néo-gothique entièrement ornée de peintures murales en 1872. Elle était composée d'une nef unique terminée par une abside à pans coupés. Elle devait permettre à toute la communauté, élèves, prêtres et religieuses d'assister à la messe. Cette chapelle fut élevée selon le plan de celle du château de la Lande à Crozon, propriété du marquis de Nadaillac. Le dallage de la chapelle vint de l'Ardèche. Les chapiteaux et les quatre anges furent l'œuvre des sculpteurs Moulines et Virebeaux de Toulouse. La balustrade de la tribune et l'autel de la chapelle des sœurs furent fabriqués par Grasset de Bourges. Des vitraux réalisés par Lucien Lobin de Tours furent posés en 1873. L'ensemble comprend trois verrières archéologiques illustrant la Vie du Christ, de la Vierge et de saint Joseph (abside), ainsi que huit verrières à personnages (nef). Des bancs fabriqués par un menuisier d'Argenton furent installés en 1875 tandis que prie Dieu et banquettes venaient de la maison Valet à St Sébastien. Des statues furent offertes : celle du Sacré Coeur par les élèves, celle de saint Joseph par le marquis de Nadaillac, celle de la sainte vierge par M Renaudet.



Poème pour les lourdouaisiens

Nature, nature, t'émerveilles-tu ?
Quand la bise fut venue.
Ce sain paysage d'une beauté infinie
Traverse mon corps encore endormi.
Je découvre parfois des paysages
Lunaires qui frissonnent en moi.
Et tout d'un coup m'éclaire.
La brillance de la vie m'éblouie chaque jour
Et ma vue d'artiste s'entremêle
Sous nos pas qui conduiront nos vœux,
Mon bonheur retrouvé quand je suis là-bas.
Petit Indre, tu m'as déjà sauvé,
Et désormais tu ouvres ma voie
Inspirée d'un tel repos d'amour de la voie lactée.
Tu enchaines mon présent,
Tu troubles mes peurs et par conséquent,
Tu affines ma vie vers d'autres galaxies.
L'infini existe-t-il, ce monde aussi bas nous présage-t-il de biens tristes dégâts ?
Notre Terre est belle, nous l'avons bien souillée,
Elle qui résiste à toutes ces avalanches des drames humains.
Que serions-nous sans elle,
Petit point minuscule dans la péninsule de la nuit.
Malheureux, heureux,
Nous vivons, nous mourons,
Et toi, notre Terre, tu t'accroches à la vie,
Et toi, notre nature, tu reverdis toujours ce que l'homme a détruit.
Je suis en colère, je suis en colère.
Je me bats car tout n'est pas fini
C'est ce qui donne un sens à ma vie
Et toi mon Indre, tu es ma VIE.

Mme Galateau Nathalie



Informations pratiques

La mairie

Lundi / Mardi / Jeudi :
9 h – 12 h ; 14 h – 17 h
Mercredi : Fermée
Vendredi : 14h – 16 h

02 54 06 34 84

Communauté de communes de la Marche Berrichonne

02 54 06 37 33



Page Facebook de la commune pour
rester informé :

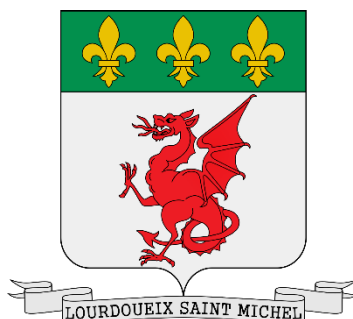
<https://www.facebook.com/Commune-de-Lourdoueix-Saint-Michel-100262622195743>.

Numéros d'urgence

15 Samu
17 Gendarmerie
18 Pompiers

Syndicat des Eaux du Val de Creuse

02 54 06 46 65



Le Conseil Municipal est disponible et à votre écoute, n'hésitez pas à nous rencontrer et nous faire part de vos observations et de vos idées.

Nous vous souhaitons de passer un très bon été.

Prenez soin de vous.

Vos élus